

# LA GARZETTE

BULLETIN MUNICIPAL / N° 9 / JUIN 2011

# LE HÉZO



La classe  
de cycle 3  
à Paris...



*Chers Hézotines et Hézotins,*

Si une hirondelle ne fait pas le printemps, le numéro 9 de notre *Garzette*, qui paraît comme c'est devenu la coutume en juin, annonce l'été... Vous y trouverez une foule de renseignements sur Le Hézo, mais aussi sur les associations, l'intercommunalité et des renseignements pratiques pour vous aider au quotidien.

En ce début d'année pas de grands bouleversements dans la vie communale. Cependant, beaucoup de petits travaux ont été réalisés par le service technique, le SIVEV et des entreprises.

Comme vous pourrez le constater dans les comptes rendus du Conseil Municipal, le budget a été approuvé à l'unanimité. Pour la quatrième fois consécutive, la commune a décidé de ne pas augmenter pour ce qui la concerne, les impôts des Hézotins. Mais soyez sans illusion, les taxes augmenteront malgré tout. La nouvelle méthode de calcul de l'impôt fait qu'en plus du Conseil Général, du Conseil Régional, des chambres de commerce, la Communauté d'Agglomération entre dans nos feuilles d'imposition. N'ayant plus comme revenu la taxe professionnelle, elle récupère une partie des impôts « ménages ».

Le Hézo a fait de gros investissements au cours de cette dernière décennie. Avec la construction d'une école neuve qui accueille un très grand nombre d'élèves, 76 cette année, et plus de 80 prévus en 2011/2012, la réalisation d'une cantine scolaire, et dernièrement la mise à la disposition des associations et du plus grand nombre d'une très belle salle polyvalente, c'est un travail et un effort communal conséquents qui ont été réalisés en peu d'années. Cela a forcément augmenté notre endettement, car malgré les importantes subventions obtenues, nous avons dû avoir recours aux banques. En 2009, notre dette a diminué, car nous avons pu rembourser un emprunt à taux fixe de plus de 200.000 €.

Aujourd'hui, avec 1.050 € par personne, nous nous situons pour notre taux d'endettement au dixième rang des vingt-quatre communes de l'agglomération, cinq autres communes nous talonnent ayant à quelques dizaines d'euros près les mêmes résultats que nous.

Cependant, d'année en année, nous sommes contraints de constater que des charges de plus importantes nous sont imposées : mise aux normes, contrats d'entretien, assurances, mise en accessibilité, intercommunalité... la liste est longue. Les frais qui en découlent pèsent de plus en plus sur nos budgets de fonctionnement, et rendent très difficile la gestion communale, et à fortiori les nouveaux investissements communaux.

Le PLU depuis maintenant deux mois avance à petite vitesse. Après un bon démarrage et une période de travail intensif, où l'inventaire, le diagnostic, l'étude eaux humides, les prémices de la démarche AEU (approche environnementale de l'urbanisme) ont été réalisés, nous sommes dans l'attente de documents réalisés par la DDTM.

Une nouvelle carte limitant encore l'urbanisation des hameaux et la carte des risques de submersion marine doivent nous être délivrées au début du mois de septembre. Ces documents nous sont nécessaires pour déterminer les zones constructibles, en tenant compte du fait que ce qui est proposé par les textes est plus de « boucher » les dents creuses que d'étaler la constructibilité. En attendant, le marché pour l'étude eaux pluviales a été fructueux, c'est le Cabinet HYDRATEC de Rennes qui en a la charge.

À part cela, les associations font du bon travail, beaucoup de fêtes passées ont été de belles réussites, et d'autres étaient prévues pour la fin du printemps et pour l'été. Elles n'attendaient, au moment où j'écris ces quelques lignes, qu'une implication importante de chacun d'entre nous pour participer à leur bonheur et les encourager dans leurs efforts bénévoles.

Merci à l'équipe de *La Garzette*, et bon été à toutes et à tous.

*Le Maire,*  
Josiane BOYCE.



## SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2010

Le Conseil Municipal...

- Adopte un nouveau règlement intérieur pour le fonctionnement de la bibliothèque et un autre pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Surzur.
- Autorise M<sup>me</sup> le Maire à signer un avenant au contrat Enfance Jeunesse 2008-2011, suite à la création d'un demi-poste au RI-PAM.
- Autorise M<sup>me</sup> le Maire à signer une convention de service de conseil en énergie partagé proposé par Vannes Agglo.
- Accepte une convention de prestation de service présentée par la société Hydro Service de l'Ouest pour le nettoyage annuel des bacs à graisse de la salle polyvalente et de la cantine.
- Adopte une modification du règlement de la salle polyvalente lors de son usage pour les mariages.
- Maintient les tarifs 2010 des différents services pour l'année 2011.
- Porte à 65 € la subvention voyage par collégien et/ou lycéen.
- Fixe à 65 € la participation communale aux fournitures scolaires des enfants scolarisés en CLIS.
- Supprime la possibilité de réserver une concession au cimetière pour une durée de cinquante ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011

Le Conseil Municipal...

- Décide la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pluvial et d'un zonage assainissement pluvial préconisé par l'administration dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (coût : environ 15.000 € HT) et sollicite les subventions éventuelles.
- Accepte la convention de partenariat avec l'association « La Semaine du Golfe ».
- Modifie l'article 13 du règlement de la salle polyvalente ainsi qu'il suit : « Il est strictement interdit de cuisiner ou de réchauffer des plats dans la grande salle. »
- Accepte le projet de création d'une association intercommunale ayant pour objet la protection et la valorisation du patrimoine mégalithique du Morbihan.
- Approuve le projet de charte du Parc Naturel du Golfe du Morbihan.

## SÉANCE DU 25 MARS 2011

Le Conseil Municipal après avoir accueilli M. Daniel Martinetti, nouveau comptable du Trésor...

- Approuve les comptes de gestion 2010 dressés par le comptable du Trésor.
- Approuve le compte administratif de l'exercice 2010.
- Maintient les taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et le non bâti), pour la part communale, aux mêmes taux que 2010.
- Vote les subventions annuelles aux différentes associations.
- Approuve le budget primitif 2011 qui lui est présenté en recettes et en dépenses. Fonctionnement : 557.400 €. Investissement : 188.134 €.
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Général pour l'acquisition de nouveaux livres.

*Rappelons que depuis de nombreuses années il est remis à chaque personne assistant au Conseil le dossier complet des sujets évoqués lors de la séance, permettant de mieux suivre les débats.*

*De même, après les questions diverses, une fois la séance officiellement close, la parole est donnée au public.*



## OUVERTURE DE LA MAIRIE

La Mairie est ouverte au public du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et l'après-midi uniquement sur rendez-vous.

Tél. : 02.97.26.44.87.

Fax : 02.97.26.40.24.

Mail : [mairie.hezo@wanadoo.fr](mailto:mairie.hezo@wanadoo.fr).

En cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture, appeler le 06.31.54.75.55.

**L'intégralité du compte rendu de chaque séance du Conseil municipal est affichée près de la Mairie et consultable sur place ou sur le site internet ([www.lehezo.com](http://www.lehezo.com)). Depuis sa création le site internet communal a enregistré plus de 4.500 visiteurs.**

**Vous trouverez également sur le même site internet : les menus de la cantine, la programmation des manifestations locales et de nombreuses informations sur la commune, son histoire, les sentiers côtiers, le circuit des fontaines, l'économie locale, la vie associative, « La Garzette »...**

**Mis à jour régulièrement, il vous permet de suivre l'actualité communale.**

## TAXE D'HABITATION : LA COLONNE DES INTERCOMMUNALITÉS

La modification de la loi de Finances et le désengagement de plus en plus profond de l'Etat vers les collectivités territoriales ont définitivement supprimé la taxe professionnelle en la remplaçant par une nouvelle contribution appelée CET (*Contribution Economique Territoriale*).

Si cela doit apporter un souffle nécessaire aux entreprises et permettre à ces dernières de s'ouvrir de nouveaux horizons vers l'investissement et le développement de leurs activités, aujourd'hui les collectivités qui percevaient ces impôts ont indéniablement une perte de recettes qui leur faudra recouvrer par ailleurs.

La mutation des taxes d'habitation de la Région ainsi que celle du Département glisseront délicatement dans la colonne Intercommunalité même si aujourd'hui Vannes aggro n'a pas souhaité augmenter la pression fiscale.

La prise de compétences nouvelles ouvrira la possibilité de modifier les taux qui restent fixés, pour cette année, à 8,80 % pour la taxe d'habitation et 2,52 % pour celle concernant la taxe foncière non bâtie.

Même si l'on se targue à dire que la fiscalité de ces taxes sera neutre pour les contribuables, faites une lecture attentive de vos futures feuilles d'impositions.

Sans que la commune n'ait apporté une modification de ses taux, bien que ces taxes via leur transfert ne changent pas, et en observant une nouvelle fois la diminution de nos taxes d'ordures ménagères, ces impôts subiront, pour la plupart d'entre nous, une augmentation due à la revalorisation des bases qui sont le dénominateur commun du nombre de personnes devant s'acquitter d'un impôt par rapport aux défiscalisations des foyers les plus modestes et à nos anciens qui n'ouvrent plus de droit à l'impôt.

## UNE CAMIONNETTE POUR LES SERVICES TECHNIQUES



Depuis fin mars, la commune est équipée d'une camionnette Renault, modèle Kangoo, d'un kilométrage à l'achat de 65.400 km et mise en circulation en 2007, pour un montant de 7.556 € TTC, attelage offert et posé. Elle est facilement reconnaissable avec le blason communal sur les portières.

Parallèlement, une remorque d'une capacité de chargement de 500 kg est venue compléter les moyens d'intervention des services techniques.

Pourquoi ces achats ? Le camion Mercedes acheté en 1995, toujours utilisé, demande à être ménagé pour continuer à assurer pendant quelques années supplémentaires les services spécifiques (transport de charges lourdes), d'autant que les pièces de rechange se font de plus en plus rares.

Comme chaque année nous renouvelons le petit matériel devenu vétuste. C'était le cas d'une petite tondeuse autotractée.

## DU NOUVEAU POUR LES BOULISTES



Toutes les semaines, dès que les beaux jours reviennent, plusieurs anciens se retrouvent sur les terrains de boules bretonnes situés rue du Moulin. Didier et Christophe veillent très attentivement à l'entretien du site et n'ont pas manqué d'attirer notre attention sur

la nécessité de remplacer plusieurs éléments des cadres en bois en état de pourrissement.

M. Kerbiriou, constructeurs de kayaks dans la zone artisanale a bien voulu « donner la main » pour le rabotage des bastings à changer et nous l'en remercions.

Après une couche de peinture indispensable, ils ont remplacé les madriers hors d'usage.

## TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU MARAIS DE LA VILLENEUVE

Faisant suite à l'information publiée dans *La Garzette* n° 6 de décembre 2009 au sujet du marais de La Villeneuve, nous tenons à publier *in extenso* le courrier du Conseil Général, Service des espaces naturels et sensibles, parvenu en mairie le 28 février à ce sujet :

### **OBJET : Travaux de réhabilitation du marais de La Villeneuve.**

*Madame le Maire,*

*Je vous informe que conformément au plan de gestion élaboré en 2008 pour le marais de La Villeneuve à Le Hézo, le Département va procéder à des travaux de réhabilitation du site. L'objectif général de cette intervention consiste à favoriser différentes zones d'eau libre, pour améliorer la diversité floristique et faunistique et permettre aux espèces protégées de trouver des habitats propices à leur développement.*

*Les dossiers d'autorisation (notice d'incidence Natura 2000, commission des sites et avis loi sur l'eau) ont été transmis en 2008 à la préfecture du Morbihan, qui vient de nous transmettre en retour un avis favorable.*



*Les travaux débiteront en septembre prochain et seront réalisés par l'entreprise Terrien spécialisée dans les interventions en marais.*

*Bien entendu, mes services sont à votre disposition pour de plus amples renseignements.*

*Vous remerciant de l'attention portée à notre démarche, je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.*

*Le directeur de l'agriculture,  
de l'environnement et du cadre de vie,  
Jean-Jacques LABAT.*

## **PORTE À FLOTS**



Sous la rue des Barbichons, à la hauteur du pont, une buse en béton d'un mètre de diamètre permet aux eaux pluviales venant d'une partie de la route de Surzur, du rond-point, de la rue Lann-Vrihan, de l'école Vert Marine, des lotissements des Peupliers, du Clos Stivel, du Baro, du Clos des Chênes, du côté pair de la rue Er Vrenéguy, etc., de s'évacuer au moment de la marée basse dans le golfe après avoir traversé la roselière. La porte à flots située sous le pont des Barbichons, côté golfe, a pour rôle d'empê-

cher la mer de remonter dans la roselière par un système de clapet.

Compte tenu de son état, il était grand temps de procéder à son remplacement pour garantir son efficacité. C'est chose faite ! Coût : 1.168 € TTC.

L'entreprise SMO, spécialisée dans ce genre d'ouvrage de régulation et dirigée par M. Eric Blancho, est intervenue sur le site le 11 avril avec le concours du personnel communal et du SIVEV sollicité pour son camion grue.

## **DIAGNOSTIC SDEM**



À la demande de la municipalité qui répondait à une proposition de SDEM (Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan), la société SOGREAH a effectué courant mai un diagnostic de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune (coût : 2,60 € HT par point lumineux).

Le diagnostic porte :

- sur les caractéristiques des points lumineux, du réseau et des armoires de commande,
- la réalisation d'un bilan de l'état du matériel installé,
- une analyse des factures d'électricité, des préconisations chiffrées sur la sécurité

électrique, les économies d'énergie possibles et les améliorations qualitatives,

- une analyse des coûts de maintenance.

A la suite de ce travail un calendrier des interventions sera proposé au Conseil municipal en tenant compte des capacités financières de la commune. Dans l'ordre :

1. Assurer, en priorité, la sécurité indispensable de l'éclairage public.
2. Remplacer les luminaires vétustes.
3. Remplacer les luminaires ballons fluos ou boules.
4. Mise en place d'un contrat de maintenance et d'entretien en partenariat avec le SDEM.

## TOURNOI DES VÉNÈTES

Comme chaque année, notre commune est sollicitée pour participer au Tournoi des Vénètes sur le port de Vannes, le di-



manche suivant le 15 août. Il aura donc lieu de 10 h à 18 h le dimanche 21 août, période encore estivale pour beaucoup d'entre nous...

### QUE FAUT-IL FAIRE ?

Pour représenter Le Hézo, il faut constituer un équipage de six rameurs, un barreur et un joueur, sans oublier deux remplaçants. Tout au long de la journée s'affrontent par éliminatoire les équipes des différentes communes de Vannes Agglo avec, cette année, un élargissement aux communes environnantes. Marquent des points les équipages qui gardent leur joueur à bord lors des croisements des bateaux ! (Un entraînement est proposé le samedi.)

Cette animation est organisée par le Kiwanis Club et son bénéfice est reversé à des associations œuvrant auprès de jeunes.

Ce projet vous intéresse ? Vous êtes libre ce dimanche-là, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie ou auprès de Victoria (06 12 84 79 63).

## DÉSHERBAGE

Avant d'entreprendre sa campagne de coupe le long de la voirie communale, le personnel du SIVEV est intervenu courant avril avec son nouveau matériel pour épandre le traitement nécessaire au désherbage des endroits sensibles. Si les produits utilisés sont évidemment conformes à la réglementation en vigueur, il reste néanmoins qu'il y a des précautions à prendre lors de leur manipulation... d'où l'équipement de protection utilisé par le personnel.



## ET DE TROIS...

Un camion de livraison a heurté, au cours d'une manœuvre en marche arrière, le lampadaire situé devant les Etablissements Guitton, dans la zone artisanale.

Naturellement, il n'a pas résisté longtemps et s'est retrouvé couché sur le parking.

Informée dans l'heure, la société Inéo qui gère notre parc d'éclaira-



ge public a réagi très rapidement à notre sollicitation : le jour même le site était sécurisé et le lampadaire évacué. Après déclaration de l'accident auprès de notre assureur, visite d'expert et acceptation du devis il sera remplacé dans les plus brefs délais.

Cela ne fait que trois fois que cela arrive !

## EXTINCTEURS

Tous les ans, les extincteurs installés dans les différents bâtiments communaux (mairie, école, ateliers municipaux, église, salle polyvalente) sont vérifiés et maintenus en état de fonctionnement dans le cadre d'un contrat de suivi.

Dix ans après leur installation, ils deviennent obsolètes, même s'ils n'ont jamais été

utilisés, et doivent être impérativement remplacés.

La vérification technique 2010 ayant constaté que cinq de ces appareils étaient dans ce cas, ils ont donc été renouvelés. Coût : 521,38 € TTC.

Souhaitons que nous n'en ayons pas davantage l'usage.

## BIBLIOTHÈQUE

**Horaires** : le matin aux heures d'ouverture de la mairie et le mercredi de 18 h à 19 h.

**Inscriptions** : fiche d'inscription et règlement en mairie ou sur le site [lehezo.com](http://lehezo.com) (service gratuit).

**Dons, achats, prêts Médiathèque du Morbihan** : les livres vous attendent au premier étage de la mairie.

Vous ne trouvez pas le livre que vous voulez lire : on peut le faire venir par la MDM et sa navette à la bibliothèque. Il suffit de vérifier qu'il fait partie du stock en tapant « médiathèque Morbihan » et cliquer sur « catalogue ». Une recherche par auteur ou par titre peut se faire.



Cette année, la commune autorise une dépense budgétaire de 2.000 € hors taxes à répartir entre le pôle adulte et le pôle jeunesse, dépense qui sera compensée par une subvention de 1.000 € reversée ensuite par le Conseil Général à notre commune.

Merci aux bénévoles qui, toute l'année, couvrent, rangent, entretiennent les livres le mardi après-midi de 14 h à 16 h et merci d'avance à tous ceux qui voudront bien les rejoindre !

[bibliotheque.hezo@orange.fr](mailto:bibliotheque.hezo@orange.fr) répond à toutes vos questions à propos de la bibliothèque.

## DEUX EXPOSITIONS ANIMERONT LA BIBLIOTHÈQUE EN FIN D'ANNÉE

**Septembre** : les arbres remarquables (une soixantaine de livres compléteront l'exposition).

**Novembre** : les sorcières (une quarantaine de livres sur Brocéliande, ses contes et légendes, compléteront l'exposition).



### NOUVEAU !

**Raconte-moi une histoire** : chaque premier mercredi du mois à partir de septembre de 17 h à 17 h 45. Cette animation gratuite s'adresse aux enfants de 3 à 6 ans. (Douze places maximum par mois, inscription en mairie).

## INTERNET... CÔTÉ FACE

Internet est une technologie extraordinaire. Nous avons tous conscience qu'il peut être un média formidable. Grâce à cet outil, nos enfants (et nous accessoirement) pouvons réaliser des recherches scolaires, nous ouvrir sur le monde, échanger entre amis...

Mais internet n'a pas que ce côté positif. Nous avons tous entendu parler, voire même pu le vivre sur notre ordinateur : la pornographie est omniprésente, les arnaques sont nombreuses... les sites d'échanges ou de communauté, chers à nos adolescents ou pré adolescents, où tout le monde peut se cacher derrière un pseudo et une fausse identité (facebook...).

Il faut prendre conscience qu'internet n'est pas une addition de mondes privés, bien au contraire. Il faut partir du principe que tout ce qui est mis sur internet, en dehors des sites disposant d'un système de sécurité performant (banques...), est public et accessible à tous.

Accessible est une chose, car on peut souhaiter, à un moment donné partager une

partie de sa vie ou de ses passions. Malheureusement, la notion de temps n'est pas la même sur la « toile », voire inexistante. Ainsi, une information mise sur un site, un blog... par exemple une photo d'une fête trop arrosée ou une opinion très marquée (comme on peut le faire à l'adolescence...) ne disparaîtra pas avec notre changement de point de vue ou le jour où on le décidera. Toutes ces informations sont conservées sur des disques durs par des sociétés, souvent off shore, donc inattaquables.

Désormais, les employeurs font des recherches sur la « toile » pour mieux vous connaître, votre côté face, celui que vous n'avez pas présenté lors de l'entretien. Ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres. Je ne souhaite pas vous dissuader d'utiliser internet, bien au contraire. Cet outil dispose de nombreuses richesses, mais comme tous les outils, il a ses avantages et ses inconvénients. Afin de vous aider à devenir des e-parents, voici un site recommandé par les services de l'Etat : [www.webaverti.ca/french/](http://www.webaverti.ca/french/)

Caudal Nicolas.



## FRÉQUENTATION DU SERVICE CRÉABUS

Service de transports à la demande, Créabus a été mis en place fin 2008 par les TPV (Transports du Pays de Vannes) à la sollicitation de Vannes Agglo.

En 2010, 29 déplacements au départ ou à l'arrivée sur notre commune ont utilisé ce moyen de transports : 6 en liaison avec Surzur, 23 en liaison avec Vannes.

D'autres possibilités existent. Afin de vous permettre d'utiliser au maximum ce service très pratique, car c'est vous qui maîtrisez vos horaires de déplacement sur les itinéraires proposés, pas plus coûteux qu'un titre de transport ordinaire, nous vous rappelons une nouvelle fois la procédure à respecter déjà publiée dans La Gazette n° 7.

### QUAND PUIS-JE UTILISER CRÉABUS ?

Du lundi au samedi, entre 8 h et 18 h.

### OÙ PUIS-JE ME DÉPLACER AVEC CRÉABUS ?

Directement à l'intérieur de la zone regroupant Séné, Le Hézo, Noyal, Surzur, La Trinité-Surzur, Trédion, Theix, Sulniac, Trefléan, Elven, Saint-Nolf, Monterblanc et Saint-Avé.

Le Hézo et Surzur n'étant pas reliés par une ligne directe, n'hésitez pas à solliciter les services de Créabus pour vous rendre... à la piscine notamment ou dans le bourg de Surzur.

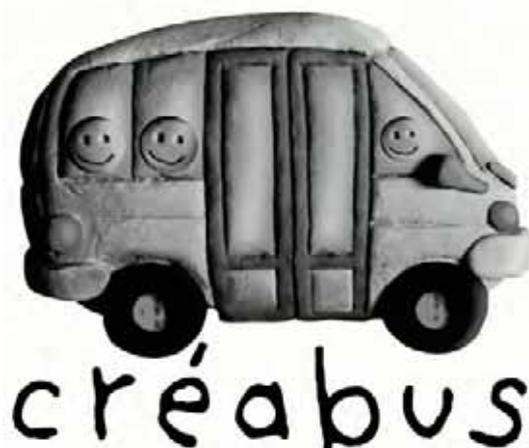
Points de correspondance avec le réseau urbain à Vannes : Le Pouffanc et la Gare SNCF.

### COMMENT ME DÉPLACER AVEC CRÉABUS ?

Les déplacements sont possibles d'un arrêt TPV à un autre arrêt TPV à l'intérieur de la zone décrite, et en correspondance avec le réseau urbain dans l'heure qui suit l'oblitération du ticket.



le transport à modeler



### COMMENT RÉSERVER CRÉABUS ?

Appelez CREABUS (tél. 02.97.01.22.88), de 8 h à 17 h du lundi au vendredi, et le samedi de 8 h à 12 h 30.

L'opérateur enregistre la demande de réservation. En l'absence de service existant dans l'heure, un transport est créé dans un délai d'une heure maximum. La réservation doit intervenir jusqu'à une heure avant le déplacement et le matin pour le samedi après-midi (la veille avant 17 h pour un déplacement le lendemain à partir de 8 h).

### PRIX D'UN TRANSPORT AVEC CRÉABUS ?

Le même que sur l'ensemble du réseau TPV : 1 ticket (valeur 1,30 €) par voyage. Carnet de 4 voyages : 4,40 €. Carnet de 10 voyages : 9,80 €.

### POINTS DE PRISE EN CHARGE AU HÉZO ?

Deux points de départ et de retour : un au centre bourg (Mairie) et un autre à l'arrêt bus de l'espace covoiturage.

## PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (P.D.U.)

Par courrier du 4 janvier, M. Goulard, président de Vannes Agglo, nous a informés que la Commission d'Enquête désignée par décision du Président du Tribunal administratif de Rennes a émis un avis favorable sur le projet de P.D.U., assorti de quelques réserves et recommandations.

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, ce rapport ainsi que les conclusions de cette Commission d'enquête sont à la disposition du public en mairie jusqu'au 4 novembre prochain pour consultation.

## TRÈS HAUT DÉBIT

À la demande du G.I.P. le cabinet Tactis a effectué une étude sur le très haut débit dans le cadre de l'aménagement numérique du Pays de Vannes, qui intègre en outre l'Agglomération de Vannes et la Communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys. Ce document très riche en informations et propositions est consultable en mairie. Il aborde les points suivants :

- 1/ Rappel des constats du diagnostic.
- 2/ Les ambitions sur le territoire.
- 3/ La recherche de partenaires financiers pour un projet Très Haut Débit.

Objectif : couverture totale du territoire de l'agglomération (entreprises et habitants) en très haut débit.

*Affaire à suivre.*

## ASSOCIATION SOLIDARITÉ « VANNES ABÉCHÉ »

Cette année, l'association « Vannes Abéché », constituée des communes de Vannes Agglo et intervenant au Tchad, va terminer son projet d'électrification de son dispensaire fin 2011.

Elle a déjà réalisé des puits, des écoles et bibliothèques et apporté soutiens et aides à des orphelinats.

Cette association recherche des vêtements d'été pour des enfants de 0 à 8 ans, ainsi que des affaires de puériculture pour ses orphelinats.

Vous pouvez les déposer en mairie, propres, en sac ou en carton. Ils seront transmis et acheminés au Tchad avec le plus grand soin.



## PREMIER ANNIVERSAIRE

Le 26 mars 2010, L'Echonova, lieu dédié aux musiques actuelles, a ouvert ses portes à Saint-Avé sous l'impulsion de Vannes Agglo.

Outil complet de développement des musiques actuelles, L'Echonova se compose d'une salle de concert modulable de 600 places, cinq studios de répétition, un studio d'enregistrement et un centre de documentation.

En seulement neuf mois d'activités, l'intérêt et l'impact suscités par le lieu sont d'ores et déjà vérifiables et quantifiables, notamment à travers les chiffres de fréquentation des concerts, le taux d'occupation des studios de répétition, mais aussi au regard de la demande croissante en accompagnement de projets artistiques amateurs et professionnels, en ressources, en formations, en informations, ou encore en co-constructions de projets d'actions culturelles.

### 2010 EN QUELQUES CHIFFRES :

- 13.100 spectateurs sur 35 concerts dont 14 complets.
- Un taux de remplissage de 75 % sur les différentes configurations de la salle : pleine jauge / version club et version assise.
- 4 coproductions et 3 mises à disposition aux associations locales pour la réalisation de leur projet.
- 91 groupes programmés dont 28 groupes locaux.



- 125 groupes/artistes inscrits dans les studios de répétition soit environ 450 musiciens pour 2209 heures de répétition depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010.

- Une création pour l'inauguration entre le groupe d'électro-rock « Reggiori » et 16 élèves « classique » du Conservatoire à rayonnement départemental.

- Trois résidences professionnelles avec les groupes Hint vs Ezekiel, Addictive TV et Nouvelle Vague.

- Trois mini-résidences de pré-production scénique pour les groupes locaux.

- Deux groupes accompagnés (Soadan et Kill the sexplayers) et deux groupes parrainés (Lyse et Furs).

L'Echonova est ainsi désormais positionnée comme un outil de structuration, un support professionnel local (connaissance des règles juridiques, fiscales, sociales,

porteur d'un projet culturel et artistique) particulièrement accessible et qui prend en compte l'ensemble de la filière (éducation, formation, répétition, création, diffusion, information, sensibilisation...).

C'est donc avec plaisir et impatience que L'Echonova célèbre cette première année de fonctionnement en continuant de se mobiliser en faveur de la découverte de nouveaux talents, de l'accompagnement des pratiques amateurs et de valorisation de la diversité culturelle. Pour toute information complémentaire : [www.lechonova.com](http://www.lechonova.com)

L'Echonova, 1, rue Léon Griffon, 56890 Saint-Avé. Tél. 02.97.62.20.40.

## PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ (Suite)

**N**ous publions ci-après la deuxième partie de l'exposé que M. Jean-Pierre Ferrand, conseil en environnement, a présenté aux élus de l'Agglomération dans le cadre de l'Agenda 21.

### 4. AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ :

#### QUELQUES PRÉALABLES

##### Des préjugés à combattre.

L'écologie est à la mode mais un nombre croissant de gens vivent coupés de la nature. Le monde naturel fait souvent peur, la spontanéité et le désordre de la vie sauvage semblent menaçants et font « pas propres ». Notre environnement culturel est imprégné du dualisme nature/culture. La manière dont la nature est traitée dans les nouveaux quartiers urbains en dit long sur des attentes contradictoires que les élus connaissent bien.

Si l'on veut protéger la biodiversité au niveau local, on peut être certain de se heurter à des incompréhensions et préjugés profondément ancrés. Des efforts d'éducation sont donc nécessaires, ainsi qu'une bonne dose de courage politique.



##### Une connaissance indispensable.

C'est sans doute par là qu'il faudrait commencer, même si l'on ne peut pas toujours attendre de « tout » savoir avant d'agir. Il existe de nombreuses manières de favoriser la connaissance de l'environnement

local, notamment par le biais des espaces naturels publics, du milieu scolaire, du réseau associatif, de la participation à des enquêtes et inventaires...

##### Une bonne planification.

Les espaces et milieux importants pour la biodiversité doivent être recensés, cartographiés et intégrés dans tous les documents de planification à l'échelle intercommunale et communale. Si la notion « trame verte et bleue » paraît trop technique et trop complexe dans sa mise en œuvre, rien n'empêche d'identifier une structure verte simple et plus polyvalente, se prêtant mieux à être travaillée avec des projets urbains.

##### Un facteur de cohérence des politiques.

Le thème de la biodiversité a vocation à irriguer toutes les politiques locales, en leur apportant de nouvelles ambitions et davantage de cohérence. Parmi ces politiques, il y a : l'urbanisme, les interventions foncières en faveur des espaces naturels, la gestion des espaces publics, la réhabilitation d'espaces dégradés, la gestion de l'eau, les « déplacements doux » et la création d'itinéraires de randonnée...

##### Un facteur de qualité des aménagements.

L'intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques d'aménagement et des actes de gestion des collectivités aident à produire un cadre de vie plus intéressant et plus agréable, dès lors que certaines réticences sont surmontées.

##### Des pièges à éviter.

La biodiversité ne saurait être un critère unique de gestion de l'espace. D'autres vocations doivent être prises en considération, et notamment les usages par le public. Protéger la biodiversité ne doit pas aboutir à une « mise sous cloche » systématique. Un certain degré de perturbation peut parfois même être bénéfique. Certains objectifs de gestion (favoriser telle espèce, conserver tel milieu contre des tendances spontanées...). Attention à la « gestionnité ».

### 5. AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ

#### À L'ÉCHELON D'UNE AGGLOMÉRATION

##### Identifier la structure verte du territoire.

La « structure verte », ce sont toutes les continuités naturelles qui traversent un territoire en ignorant les limites administratives. Souvent (mais pas seulement) basées sur les cours d'eau, elles intègrent une réalité composite, où les espaces aménagés par l'homme (prairies, jardins, parcs publics, chemins...) ont aussi leur place.

Cette démarche nécessite un travail de terrain pour vérifier, argumenter et réfléchir sur les implications d'un tel dispositif. La structure verte repose sur une réalité connue et vécue, ce n'est pas un concept abstrait.

##### Compléter les connaissances.

Les connaissances utiles sur la biodiversité locale ne se trouvent pas sur internet ni dans les systèmes publics d'information géographique, mais sur le terrain.

La réalisation et la mise à jour d'inventaires sur des sites déterminés ou des thèmes sont toujours utiles pour comprendre avant d'agir. Il existe souvent des spécialistes locaux, bénévoles ou professionnels, qui peuvent être mobilisés régulièrement ou pour des missions ponctuelles.

##### Intégrer la biodiversité dans un SCoT.

Les espaces de biodiversité et la structure verte constituent une « infrastructure naturelle » qui peut être au cœur d'un SCoT.

Un tel dispositif apporte de la cohérence à tout le document, permet de mieux cadrer les aménagements futurs, aide à concevoir une urbanisation ouverte sur les espaces de nature, à planifier des actions publiques, à réduire les impacts de certains projets sur l'environnement...

Il aide aussi les communes à intégrer la biodiversité dans leur PLU, surtout si le SCoT s'accompagne d'un travail de formation sur les « bonnes pratiques » en la matière.

*(Suite et fin dans la prochaine édition.)*

## DISSOLUTION DU S.I.A.H.

(Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des bassins versants de l'Est du Golfe)

Le Comité syndical a adopté lors de sa dernière séance, le 21 avril 2011, le compte administratif 2010, le compte de gestion 2010 et le reversement de l'excédent aux communes adhérentes (677,64 € pour Le Hézo), avant d'entériner sa dissolution

Au cours de son existence, le SIAH a participé à la hauteur de 104.683,85 € aux travaux hydrauliques engagés sur la commune avec un subventionnement de 50 % par le Conseil général. A l'avenir, les études dans ce domaine seront subventionnées à 20 % par le Conseil général, les travaux d'entretien à 25 % et les travaux de restauration à 30 % seulement dans le cas de l'existence d'un CER s'appliquant au secteur concerné.

Pour tenir compte de la réforme des collectivités intercommunales:

- de la modification de la politique de subvention du Conseil général;
- de la compétence du SIAGM (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan) en matière d'eau et du Contrat Entretien Restauration (CER) mis en place sur le bassin versant de la rivière de Pénerf;
- des évolutions réglementaires en termes de simplification de l'intercommunalité;

le Comité syndical, sur proposition de son président, avait émis le 30 novembre 2010 un avis favorable à la dissolution du SIAH. Celle-ci sera soumise pour confirmation à tous les conseils municipaux concernés.

## TOURNOI DE BOULES BRETONNES DES CCAS DE VANNES AGGLO

Cette année, le concours de boules bretonnes de Vannes Agglo a eu lieu à La Trinité-Surzur le samedi 14 mai. S'y sont retrouvés dans la bonne humeur des élus, des membres de CCAS, des agents communaux et des habitants des communes représentées. Cette fois-ci, la Banque Alimentaire, bénéficiaire de cette manifestation, était représentée par une équipe de boulistes. Fidèle à sa commune,

Jean-Yves Gachet est venu prêter main forte et adresse aux élus Victoria Bar et Loïc Lebert en compagnie de Madame le Maire, Josiane Boyce. L'équipe a fini treizième avec 26 points. La première, Elven, ayant marqué 39 points, est organisatrice du prochain concours.

Vannes se propose d'être commune d'accueil pour 2012. Alors Vannes - la Rabine - ou Elven ?...



## RELAIS GÉRONTOLOGIQUE : PREMIER BILAN

Après six mois de fonctionnement (voir *Garzette* n° 8), le Relais Gérontologique mis en place par l'Agglo a dressé un premier bilan d'activités et un programme d'actions.

L'analyse des entretiens auprès des maires adjoints et/ou responsables de CCAS de Vannes Agglo révèle :

- a) les besoins tels que se nourrir, se faire aider dans les actes de la vie quotidienne et se soigner ont une réponse sur le territoire ;
- b) d'autres problématiques sont soulevées et doivent trouver une solution pour que le maintien à domicile des personnes âgées le soit dans de bonnes conditions (le déplacement, l'habitat, les actions intergénération-

nelles et de lutte contre l'isolement, le soutien aux aidants).

Un groupe des maires adjoints aux affaires sociales de l'Agglo a été constitué pour compléter ce premier observatoire des besoins et préconiser des actions à mettre en œuvre.

Le relais gérontologique est un service gratuit.

**Contacts :** Service Solidarités - Vannes Agglo, 30, rue Alfred Kastler, 56000 Vannes.

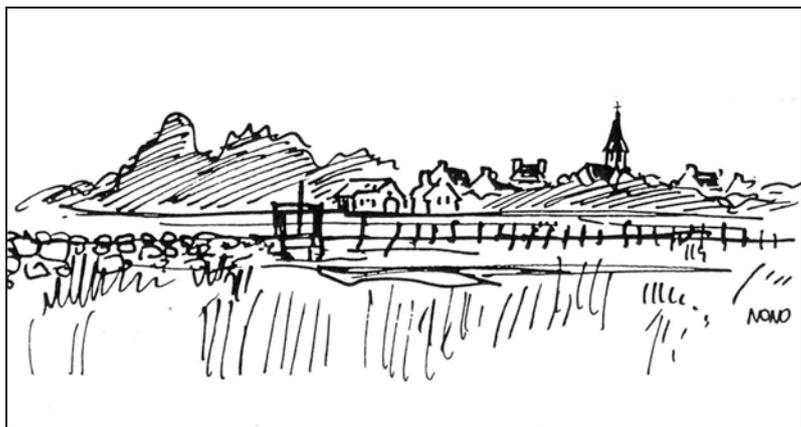
Responsable du service : Valérie Smilevitch, tél. 02 97 68 32 98.

Assistante du service : Sandrine Letort, tél. 02 97 68 70 66.



## POURQUOI LA SAINT VINCENT ?

Dès l'époque gallo-romaine, la vigne était présente au Hézo. Des vignobles de piètre qualité fournissaient le vin de messe ! C'est vraisemblablement cela qui, au seizième siècle, a fait que le prieuré fut consacré à saint Vincent, patron des vignerons. Son culte est très répandu dans les régions de vignobles. Diacre, il eut une malheureuse destinée car mis à mort à Valence,



en Espagne en 304 ou 305 après avoir subi le martyre. Ces faits sont relatés dans l'ouvrage écrit par Pierre Le Joubiou sous le titre « Entre mur et mer : Le Hézo », que nous vous encourageons à emprunter à la bibliothèque.

Au fil du temps, après le prieuré, c'est la paroisse qui lui fut consacrée. La rue principale ainsi qu'une fontaine portent également son nom. Traditionnellement, la communauté paroissiale fête son saint patron fin janvier. D'abord par une procession avec bannières, buste et reliques, partant de la fontaine décorée pour la circonstance jusqu'à l'église où se déroule l'office rassemblant de nombreux paroissiens et amis, et ensuite autour d'un repas convivial. Cette année encore une centaine de convives ont partagé une potée bretonne dans la salle de L'Estran prêtée par la commune. Dans une ambiance sympathique, cette rencontre intergénérationnelle est d'une grande richesse.

## ÉTAT CIVIL

### MARIAGES

Le 26 juin 2010, Gérald GUESDON et Andrée LE PORT.



Le 12 février 2011, Jean-Yves GOUY et Emmanuelle CLENET.

Le 30 avril, Loïc VALENTINE et Christelle BAEZA.

### NAISSANCES

Le 20 décembre 2010, Tom FALIES-SALAÛN.

Le 10 janvier 2011, Rose PLAUD.

Le 12 janvier, Gaspard CALVAR.

Le 18 mars, Ethan FRAVALO.

### DÉCÈS

Le 17 janvier 2011, Jean Marie KERGUEN, né le 6 mai 1931.

Le 25 janvier, Maurice CHOPIN, né le 14 août 1912.

Le 5 février, Francisque PATOUREAU, né le 11 décembre 1911.

Le 25 avril, Fernande CHOPIN, née le 9 janvier 1921.

Le 18 mai, Pierre PERLADE, né le 3 juillet 1916.

## RENFORCEMENT DU RÉSEAU

Le mercredi 16 et le jeudi 17 février - provoquant une coupure de courant programmée et dont les usagers avaient été préalablement informés - la société Inéo a procédé au remplacement, par un plus puissant, du transformateur électrique alimentant principalement l'impasse du Baro et l'impasse des Chênes.

Pour tenir compte des besoins en énergie électrique de la commune, le SDEM (Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan) avait déjà ordonné des opérations similaires en novembre 2008 rue du Clos Forne et rue du Moulin, répondant ainsi aux sollicitations des abonnés.



## 50 KM/H : PAS PLUS !

Comme nous l'avons mentionné dans la précédente édition de *La Garzette*, la commune a déplacé avec l'accord des autorités départementales le positionnement des panneaux "LE HEZO" matérialisant l'entrée du bourg sur la R.D. 310 reliant Saint-Armel au rond-point de la R.D. 780.

Le but de cette décision étant d'imposer la limitation de la vitesse à 50 km/h avant d'aborder le mini rond-point à côté du Clapotis, la Police municipale a déjà effectué des contrôles de vitesse des véhicules qui se sont concrétisés pour l'instant par des avertissements gratuits.

Cet été, un poteau lumineux indicateur de vitesse sera posé pendant une quinzaine afin de visualiser la vitesse à laquelle vous roulez en entrant dans le bourg. Cette expérience sera renouvelée en 2012.



Attention ! D'ici quelques mois, le temps de la prévention sera terminé et les excès de vitesse sanctionnés : en euros et en retrait de points.

De son côté la gendarmerie nationale a également procédé à des contrôles de vitesse sur le territoire de la commune... sanctionnés comme il se doit.

## LES PIÉTONS ET LA ROUTE : CHANGEONS !

La route reste un espace collectif, partagé par tous les usagers : automobilistes, deux roues mais aussi piétons. Tous, nous devons respecter le code de la route.

**Les piétons ont des droits...** En 2001, voilà déjà dix ans, ceux-ci ont été renforcés, ils énoncent clairement l'obligation pour les conducteurs de véhicules de céder le passage aux piétons dès l'instant où ceux-ci sont engagés régulièrement sur la chaussée, c'est-à-dire sur un passage pour piétons. **Mais aussi des devoirs...** Au même titre que les autres usagers, ils doivent observer les règles du code de la route. Chacun de nous est à la fois, piéton ou conducteurs. Alors prenons en compte ce petit rappel d'importance.

**Je marche le long de la route.** Lorsqu'elle est bordée d'un emplacement réservé aux piétons et normalement praticable, vous devez de l'emprunter. Si vous ne pouvez pas utiliser les trottoirs ou les accotements, vous devez marcher sur la chaussée en circulant près de ses bords.

Hors de l'agglomération, vous devez vous tenir près du bord gauche de la chaussée

afin de faire face aux véhicules, sauf si cela peut compromettre votre sécurité ou en cas de circonstance particulière.

Les autoroutes et routes expresses sont strictement interdites aux piétons.

**La marche en groupe.** En groupe, vous devez vous déplacer sur le bord droit de la chaussée en colonne par deux et en laissant libre au moins toute la partie gauche de la chaussée pour permettre le dépassement. Si votre groupe est composé de plus de vingt personnes, il vous est recommandé de le scinder en plusieurs groupes (chacun ne devant pas occuper plus de 20 m de longueur) et de créer un intervalle de 50 m au moins pour faciliter les dépassements.

**Contrairement aux idées reçues, les seniors représentent les premières victimes des accidents de la route parmi les piétons.** En effet, 45 % des piétons tués sont âgés de 65 ans et plus. Avec les années, leur champ de vision, leur qualité auditive ainsi que leurs réflexes diminuent, leur acuité visuelle s'affaiblit. Une vigilance accrue s'impose à chacun d'autant que nos routes sont étroites mais très fréquentées.

## LA FÊTE DES VOISINS AU CLOS FORNE

Le vendredi 27 mai vers 19 heures, les résidents du Clos Forne ont profité de la fête des voisins pour se retrouver autour du verre de l'amitié. Le soleil était au rendez-vous, le thermomètre un peu moins !

Qu'importe, l'essentiel c'était de prendre le temps de vivre ensemble ce moment privilégié de rencontre et de partage, où l'on évoque la vie quotidienne du quartier avant de partir vers d'autres cieux pour profiter de vacances proches.



## RECALIBRAGE DU ROND-POINT

**T**rès rapidement après sa réalisation, il avait été constaté que la largeur de la chaussée contournant le rond-point de la R.D. 780 ne permettait pas à deux véhicules de l'emprunter de front, l'un à destination de Sarzeau, l'autre de Surzur, en venant de Vannes par exemple.

Pour autant, ce "rétrécissement", hormis quelques froissages de tôles, n'a jamais été la cause d'accidents graves.

Les services départementaux ont remédié à cette erreur de conception aux mois de mars et avril derniers en rognant sur le terre-plein central pour élargir la chaussée.

La municipalité, qui en avait informé les services concernés, aurait préféré que la



largeur souhaitée soit prise sur les bordures extérieures du rond-point afin de ne pas augmenter la linéarité de l'axe Vannes-Sarzeau et conséquemment, nous semblait-il, la vitesse de franchissement de l'ouvrage. Nous n'oublions pas que celui-ci a d'abord été réalisé pour sécuriser l'accès ou la traversée de la R.D. 780 par les Hézotins. Nous n'avons pas été entendus. Dommage...

## DE NOUVEAUX ABRIBUS

**L**ors de la réalisation du rond point, les deux arrêts bus sur la R.D. 780, à la hauteur des passages souterrains, avaient été "sommairement" réaménagés.

Courant mai, les services du Conseil général ont entrepris de les finaliser en élargissant les plateformes réservées aux piétons en attente de bus de part et d'autre de la voie départementale et en installant des abribus dignes de ce nom.



## TRAVAUX DE NORMALISATION ET DE SÉCURITÉ

**A**près le diagnostic réalisé courant 2010 par la SOCOTEC concernant l'état des réseaux électriques des bâtiments communaux, l'entreprise Eltic a remis à niveau les installations identifiées hors normes, ces dernières n'étant pas définies un fois pour toutes.

L'église, le plus ancien des bâtiments communaux, a profité largement de ces travaux, ainsi que la mairie et les ateliers communaux. Entre autres, des blocs lumineux « Sortie de secours » ont été posés ou remplacés quand c'était nécessaire.



## DÉPLACEMENT DES COLONNES DE DÉCHETS

**Important**

**E**n 2007, la "déchetterie" située en bas de l'impasse de la Garenne avait été fermée, le poste "transfert des déchets verts" vers Bonnervo représentant une charge financière trop lourde pour la commune : près de 10.000 € par an. Les colonnes "verres" et "papiers", recevant les apports des habitants du bourg avaient été installées provisoirement en face du cimetière.

Nous sommes en 2011 ! A la fin de l'été, le site de la Garenne, à l'abri des regards, qui avait été aménagé dans ce but accueillera de nouveau les colonnes "papiers", "verres" et "vêtements usagés" disposées

sur la plateforme en béton existante, ceci ne concernant que les habitants du bourg. Plus besoin de manoeuvrer pour se dégager du site après avoir déposé les résidus dans les conteneurs prévus à cet effet. Rien de changé côté Lézuis.

Il est demandé à chacun de respecter le site (pas de décharge sauvage) et de continuer à déposer à la déchetterie de Bonnervo les gravats, huiles usagées, déchets verts, etc.

Pour être précis, le molok situé rue du Moulin reste au même endroit, à la disposition des usagers du secteur de l'église.

## COLLECTE BANQUE ALIMENTAIRE

Le 20 janvier dernier, M<sup>me</sup> Michèle-Paule Caro et M. Michel Guilbert, adjoints, se sont rendus au siège de la Banque Alimentaire du Morbihan, rue de Strasbourg à Vannes, pour y remettre les dons en nature ou en chèques reçus en Mairie. Plus de 60 kg d'aliments divers (principalement sucre, huile, conserves, riz, etc.) avaient été déposés cette année dans le hall de la mairie en réponse à l'appel de la Municipalité et du C.C.A.S. par une quarantaine de familles que nous remercions pour leur générosité.

Toujours bien accueillis par les bénévoles présents sur le site, nous nous sommes en-



gagés, en votre nom, à faire encore mieux l'année prochaine car malheureusement d'année en année les besoins sont de plus en plus importants.

## DES PREMIÈRES !



### **VIDE-GRENIER DE L'AMICALE**

A la fin de ce dimanche du 10 avril, la nouvelle présidente de l'Amicale Laïque Isabelle Hamon et toutes ses collègues du bureau avaient le sourire : le premier vide-grenier qu'elles organisaient à L'Estran était couronné de succès !

En effet, tout a concouru à la réussite de l'entreprise : le temps d'abord qui a permis aux exposants venus en nombre dès 7 heures du matin de s'étendre sur la pelouse, la salle étant bien remplie, l'implication des parents d'élèves, la fréquentation de très nombreux amateurs de ce type d'événement venus d'horizons dépassant largement les limites communales...

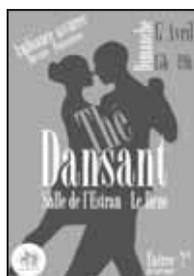
Tout le monde a pu le constater : le parking totalement occupé, la rue Lann Vrihan bordée de voitures témoignaient de l'animation qui régnait sur le site. Tout cela au bénéfice de l'école ! Merci encore à tous ceux qui ont contribué à ce succès et... à l'année prochaine !

### **RANDONNÉE MORBIH'ÂNES**

Quelques lignes supplémentaires pour saluer une autre première, à l'initiative de l'Association Morbih'ânes qui a, le même jour, rassemblé plusieurs de ses sociétaires, avec matériel et animaux, sur le parking de covoiturage avant d'entreprendre une promenade en carrioles à travers la commune qui n'est pas passée inaperçue.



## VOUS AVIEZ DIT « THÉ DANSANT » ?



Le 17 avril, l'association "Hézo Loisir" vous avait lancé cette invitation. Une première ! Malheureusement, le beau temps et la grande marée étaient au rendez-vous. Les danseurs beaucoup moins.

Il en faut plus pour décourager les animateurs de cette association ! Ils renouvelleront leur invitation... l'hiver prochain. Prenez en note.

### **2011 : DATES À RETENIR**

#### **FEU D'ARTIFICE**

Repas festif

Mercredi 13 juillet - Rue du Moulin  
Animations à partir de 19 h 30

#### **"DON QUI ?"**

Théâtre sous chapiteau

Du 14 au 17 juillet - Rue du Moulin

#### **EXPOSITION PHOTOS AÉRIENNES**

de **Christophe CHARON**

Samedi 16 au dimanche 24 juillet  
Salle du Conseil en Mairie

#### **TOURNOI DES VÉNÈTES**

Dimanche 21 août - 10 h/18 h  
Port de Vannes

#### **TOUR DE RHYUS CYCLISTE**

Passage dans la commune  
Dimanche 4 septembre  
après-midi

## LA COMPAGNIE DU ROI ZIZO AU HÉZO



Les membres de la Compagnie du roi Zizo installeront leurs caravanes et leur chapiteau au Pont Du Moulin du jeudi 14 juillet au dimanche 17 juillet.

Qui donc ? Des saltimbanques, comédiens, musiciens...

Peu importe, ils vous accueilleront dans leur Zone d'Utopie Poétique (ZUP) pour un moment convivial : spectacle sous chapiteau, assiettes gourmandes et concert les 15 et 16 juillet.

Au menu de la soirée, dans un esprit de théâtre de tréteaux, les acteurs vous raconteront les aventures de Don Quichotte de la Manche, cet homme passionné par les romans de chevalerie, accompagné de son fidèle écuyer Sancho Panza.

« Don Qui ? », histoire avec costumes et marionnettes. Ils vous embarqueront dans un monde d'images, de faux-semblants et d'affabulations. A découvrir...

## UNE ANNÉE SCOLAIRE SE TERMINE, RICHE EN PROJETS

Les élèves de cycle 3 ont finalisé leur projet (mis en place pour trois ans) de sortie scolaire pédagogique. Ils ont passé quatre jours à Paris et visité : le Musée d'Orsay, la Tour Eiffel, le centre Pompidou, l'île de la Cité, Montmartre, le Palais de la Découverte, etc. Ils ont logé dans un centre d'accueil à Versailles.

Malgré le gros investissement que représente ce séjour réalisé grâce aux aides financières de l'Amicale et de la Mairie, les autres cycles, avec l'appui du budget OCCE, ont pu illustrer le programme par différentes sorties : JMF, cinéma, spectacle de danse, visite de l'insectarium, visite de Branféré.

Prévisions pour l'année prochaine : l'équipe pédagogique reste la même et les effectifs sont stables.



Pour toute inscription des nouveaux élèves, s'adresser à Dominique Del'homme, directrice d'école, au 02.97.26.45.69 aux heures d'école.

M<sup>me</sup> la Directrice sera également à la disposition des parents résidant sur la commune pour de nouvelles inscriptions le vendredi 2 septembre, de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30 à l'école.

## HISTOIRE DE BLAIREAUX

Au début de l'année, un léger affaissement de terrain s'est produit sur le sentier côtier reliant Kerfontaine à la pointe de la Garenne.

Les responsables de ce désordre ? Tout simplement une famille de blaireaux squatters, capable de creuser des galeries sur une longueur de 40 m autour de leur terrier dont la surface peut atteindre 2.000 m<sup>2</sup>. Ces mammifères au comportement nocturne, de la famille des mustélidés, omnivores, plantigrades à l'odeur infecte, peuvent mesurer de 0,70 à 1 m et peser de 10 à 15 kg à l'âge adulte voire 20 kg avant l'hiver.

En fait, les végétaux constituent une part bien plus importante de leur alimentation

que chez les autres mustélidés et les services qu'ils rendent en détruisant une foule de mollusques, rongeurs, batraciens, serpents et insectes (ils dévastent les nids de bourdons et de guêpes) l'emportent largement sur les dégâts qu'ils peuvent causer.

Très attentifs au suivi et à l'entretien de ces sentiers appréciés par tous les amoureux de la nature, les employés communaux se sont empressés de remettre le chemin à niveau quarante-huit heures après le constat. Il reste à souhaiter que de leur côté les cyclistes et vététistes cessent d'utiliser à leur guise ces sentiers, qui supportent difficilement leurs passages répétés, pour que tout rentre dans l'ordre.



## AMICALE LAÏQUE : DES PROJETS RÉALISÉS

Le 10 avril, l'Amicale a accueilli 77 exposants au vide-grenier sur l'espace de L'Estran. Cette première édition (l'an dernier vide-ardoise) a eu un franc succès : 1.600 euros. Après une installation mouvementée, point sensible de tout vide-grenier, la journée s'est déroulée sous un magnifique soleil. De nombreux visiteurs se sont lancés à la quête de la perle rare, ont dégusté une bonne crêpe (toujours là notre Maryvonne : MERCI) ou un verre... Le rendez-vous est donné pour l'an prochain au 15 avril 2012.



Le 24 mai, les élèves du cycle 3 ont pris la route qui les a conduits à Paris. Ils étaient impatients à l'idée de découvrir notre capitale, merci à Elsa leur institutrice. A cette occasion, les élèves ont développé leurs talents d'artistes sur des mugs qu'ils se sont chargés de vendre.



En partenariat avec la commune, Hézo Loisir et l'U.S. Saint-Armel/Le Hézo, nous avons participé à l'organisation de la Semaine du Golfe. Cette année, à l'occasion de ses dix ans nous atten-

dions beaucoup de monde. Nous avons débuté le jeudi avec le championnat mondial de course en sabots de planche et clôturé le vendredi avec un repas (morgate/rougail), le tout animé par un fest noz. Le plus gros bénéfice de l'année devait se faire à cette occasion et afin de mettre en valeur notre commune, nous avons sollicité de nombreux bénévoles pour nous aider.

Pour le bonheur de tous la kermesse devait se dérouler le samedi 25 juin derrière l'école ou à L'Estran, selon le temps. Le château gonflable était réservé, le chamboule-tout prêt à être dégommé, et la journée s'achever autour d'un apéritif et d'un bon repas. Nous sommes toujours ouverts à toutes vos suggestions... pour l'an prochain.

Avec les beaux jours, vous aurez très certainement envie de recevoir de la famille, des amis, n'hésitez pas à nous contacter pour la location de matériel (tables, bancs, barnums, barbecue, etc).

Nous profitons de cet article pour remercier l'ensemble des bénévoles sans qui rien n'est réalisable, les commerçants qui nous soutiennent (bar-restaurant "Le Clapotis", sellerie nautique Garrec, boucherie Brouxel, boulangerie de Surzur, etc.) et la Mairie (élus et employés communaux).

Nous vous rappelons que pour nous joindre ou consulter l'ensemble des bilans, vous pouvez aller sur le site internet de l'association : [www.amicalelaïquelehezo.com](http://www.amicalelaïquelehezo.com), ou téléphoner au 02.97.43.91.51.

## HÉZO LOISIR

L'association "Hézo Loisir" a vu le jour début Septembre 2010.

Pour clôturer cette première année d'existence, elle a présenté le samedi 18 juin 2011 son spectacle des activités extra-scolaires sur le thème "Les émotions".

Les chorégraphies, musiques et costumes ont été choisis par Corinne Feutry, la Présidente. Les scénettes étaient arrangées et dirigées par l'animatrice Michèle-Paule Caro. Les décors étaient réalisés par Dominique Alos, animatrice des arts plastiques, qui donna libre cours à son imagination avec l'aide des enfants lors des activités du mercredi après-midi. Les affiches publicitaires et celle du Thé dansant également ont été créées par une jeune fille du village, Manon Caro. La technicité des sons et lumière était assurée par Adrien Alos, avec son propre matériel.

Ce spectacle, qui a reçu un très bon accueil de la part du public, n'aurait pu voir le jour sans la participation des enfants très motivés qui se sont entraînés régulièrement

depuis un an. Ce qui a nécessité beaucoup d'investissement de la part de l'équipe animatrice et des enfants.

A cette occasion, les mamans pâtissières ont répondu présentes pour nous confectionner quelques uns de leurs bons gâteaux.

Nous espérons que notre trésorière, Laurence Lemore, nous confirmera, la réussite de ce spectacle.

Toute l'équipe animatrice vous remercie de votre présence lors du spectacle et vous souhaite d'excellentes vacances. Elle vous donne rendez-vous pour les inscriptions aux diverses activités (Basket, Expression corporelle et orale, Danse Moderne-jazz, Arts Plastiques et Gymnastique d'entretien Adultes) salle L'Estran, le mardi 13 septembre 2011 de 17 h à 19 h.

L'association Hézo Loisir remercie également la Municipalité pour le prêt de la salle tout au long de l'année.

Corinne FEUTRY,  
Michèle-Paule CARO, Dominique ALOS,  
Laurence LEMORE et Françoise DELÉTRÉ.



## UNION SPORTIVE SAINT-ARMEL / LE HÉZO

L'U.S. Saint-Armel / Le Hézo, club de foot commun entre les deux communes ayant deux équipes seniors évoluant en district, termine sa saison 2010/2011 en milieu de tableau pour l'équipe A (district 2) et en tête de tableau pour l'équipe B (district 4).

Pour cette saison, le club comptait 42 joueurs, 15 dirigeants sans oublier les supporters et les bénévoles qui nous accompagnent tout au long de la saison, un très grand MERCI à tous.

Le club de football a joué son dernier match le dimanche 22 mai 2011, ce n'est pas pour autant que la saison était finie car le dimanche 29 mai, le club a organisé son traditionnel foot boules - challenge Patrice Laigo - dont les équipes qui concourent pour le trophée se composent de 7 footeux et 4 boulistes (boules bretonnes), ce fut une belle journée comme à l'accoutumée.

L'U.S. Saint-Armel / Le Hézo (avec la mairie, l'Amicale laïque et Hézo Loisir) s'est impliquée dans l'organisation de la Semaine du Golfe tant à Saint-Armel qu'au Hézo.

Comme tous les ans, le club vous donne rendez-vous à sa soirée du 13 juillet au pont du Moulin pour un repas et bal suivi du feu d'artifice.

Reprise des entraînements au mois d'août. Renseignements auprès du Président : tél. 02.97.26.48.83.



*Alwena Laigo, petite-fille de Patrice Laigo, a remis le nouveau trophée 2011 à l'équipe gagnante «Les amants de vos femmes» en compagnie d'Evelyne, ses deux fils, Régis et Anthony, et le président Armel Le Du.*

## ASSOCIATION DES RETRAITÉS LE HÉZO / SAINT-ARMEL

Notre association poursuit son action au cours de l'année 2011 au mieux des circonstances et s'efforce d'apporter à ses adhérents le soutien qu'il lui est possible de leur fournir. Il est vrai que cet effort est orienté plutôt sous forme de distraction, mais avoir le moral n'est-il pas le commencement du bien-être ?

Dans cette voie, depuis le début de l'année, nous avons organisé deux repas et un voyage et nous avons planifié un second voyage en juin.

**Les repas :** le 10 février à la salle Marie Lefranc à Saint-Armel, ce repas s'enchaînant avec l'assemblée générale ; le 19 mai, toujours à Saint-Armel.

**Le voyage :** le 21 avril un repas croisière sur la Vilaine au départ de La Roche-Bernard, avec un nombre de partici-

pants élevé. Tous ont été très satisfaits de leur journée.

**Les parties de cartes ou de scrabble ou d'autres jeux,** un jeudi sur deux, ont réuni leur contingent habituel de joueurs.

Pour l'avenir proche, nous avons encore du pain sur la planche au moment de la rédaction de cet article avec :

- une grosse participation à l'accueil d'une flottille complète le 2 juin dans le cadre de la semaine du golfe, et auparavant l'accueil de la CARAMED le 31 mai ;

- un voyage à Quimper avec visite de l'usine Armor-Lux puis de Douarnenez.

L'été sera bien calme puisque nos activités se mettront en sommeil en juillet et août pour mieux redémarrer en septembre/octobre.

Claude JAVELLE.

## ASSOCIATION PAROISSIALE

Cet hiver a été douloureux pour la paroisse avec le départ d'anciens que nous aimons bien, ne les oublions pas.

Toujours de nouvelles améliorations dans notre belle église Saint-Vincent. Cette fois-ci la mise aux normes de l'électricité a été réalisée, merci à la commune pour le nouvel effort.

Hélas, depuis quelques mois, notre chaudière est tombée définitivement en panne. Nous devons songer à la remplacer et cela n'est pas une petite affaire.

Nous attendons les devis avec beaucoup d'angoisse. Malgré notre cagnotte du Fest Noz, le problème sera difficile à résoudre.

Cependant cela est important de trouver une église chaude, donc accueillante pour tous. Si vous voulez nous aider, votre générosité sera la bienvenue\*.

L'église a été ouverte pour la Semaine du Golfe.

M<sup>me</sup> DE ROBIEN.

\* Appelez le 02.97.26.41.29 pour nous contacter, M<sup>me</sup> De Robien.



## L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE

Le Groupement d'Intérêt Public Bretagne Environnement vient de mettre à jour la quatrième édition du livret intitulé "L'environnement en Bretagne : cartes et chiffres clés".

Cet ouvrage rassemble en 180 pages une série d'informations régionales sur la biodiversité, les paysages, l'eau, l'air, les sols, le sous-sol, l'énergie, les déchets et les risques. Riche en statistiques et cartographies, il se révélera un outil précieux pour tous ceux qui se sentent concernés par notre patrimoine naturel.

Chaque chapitre abordé est accompagné d'une rubrique "En savoir plus" permettant de retrouver la source des informations sur internet.

A consulter en mairie, côté bibliothèque.

## AMPER : PARTENAIRE DE LA COMMUNE EN LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE

**Le portage de repas : une solution adaptée midi et soir.**

La livraison régulière de repas constitue une réponse à une mauvaise alimentation chez soi. C'est en effet la garantie d'une prise de repas régulière et équilibrée. Une fois mis en place, ce service joue, au-delà de sa vocation nutritionnelle, un vrai rôle social en instituant des visites et veilles régulières, offrant ainsi une forme d'ouverture sur l'extérieur pour des personnes souvent isolées.



Basés sur des plats traditionnels, les menus sont copieux. Ils se composent de six éléments sélectionnés par une diététicienne. Vous avez le choix midi et soir avec possibilité de réponse personnalisée pour les personnes ayant une prescription de régimes spécifiques : sans sel, sans sucre, sans résidu.

Des aides financières peuvent être obtenues auprès de votre caisse de

retraite, mutuelle ou du Conseil Général. Vous avez aussi la possibilité d'obtenir un crédit d'impôt ou réduction d'impôt sur la part livraison.

### Tarifs

Formule midi : 9,50 € le repas pour 1 personne seule ou 8,55 € le repas pour 2 repas commandés.

Formule midi + soir : 14,65 € les deux repas pour 1 personne seule ou 13,70 € les deux repas pour deux formules commandées.

Contact : tél. 02.97.46.53.14, Sabrina Haurogne.

**AMPER, c'est également toute une gamme de services à domicile :** ménage, jardinage, garde d'enfants, accompagnement courses. Appelez au 02.97.4651.97 pour plus de renseignements.

## BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX COUPÉS ET ENTASSÉS

**Le brûlage des végétaux coupés et entassés par les propriétaires est autorisé :**

- Entre le 1<sup>er</sup> novembre et le dernier jour de février sans déclaration en mairie, sauf si l'avis du SDIS est défavorable. Cette autorisation s'accompagne des mesures de sécurité suivantes à respecter :

- le vent doit être inférieur à 40 km/h en moyenne;

- ceinturer les emplacements des foyers d'une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 m minimum;

- surveiller le feu en permanence et s'équiper en moyens d'extinction;

- procéder à l'extinction totale du feu par noyage en fin d'opération.

- Entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 juin et entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 octobre, après déclaration préalable à remplir en mairie au moins 3 jours avant, sauf si l'avis du SDIS est défavorable.

(Arrêté préfectoral du 10 juin 2009.)

## ÉLAGAGE PROCHE DES LIGNES ÉLECTRIQUES : QUI EST RESPONSABLE DE QUOI ?

### LE PROPRIÉTAIRE DE L'ARBRE

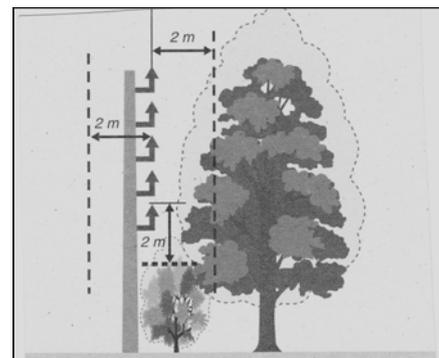
Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage si les trois conditions suivantes sont réunies :

1. La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique.

2. L'arbre ne respecte pas les distances prescrites (BT nu à 1 m, HTA nu à 2 m, conducteur isolé : pas de frottement).

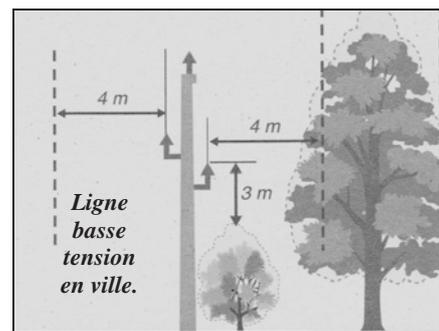
3. L'arbre planté en domaine privé déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique.

Dans ce cas, l'élagage des végétaux correspondants est à la charge financière du propriétaire. Il est réalisé par ses soins ou par une entreprise agréée de son choix.



Ligne haute tension, isolateurs rigides.

Aucun travail d'élagage à moins de 3 mètres des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire ou une entreprise sans un accord préalable d'ERDF. Le travail en



hauteur doit impérativement être confié à du personnel qualifié et équipé pour cette tâche dangereuse et très particulière.

### ERDF

En dehors des cas qui réunissent les trois conditions mentionnées ci-dessus, ERDF assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire est directement informé au préalable par l'élagueur, prestataire d'ERDF, de son intervention.

Cet élagage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.



## MARDI 15 NOVEMBRE : RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS À DOMICILE

Sont uniquement concernés : gros électro-ménager, meubles démontés, sommiers, matelas... uniquement dans la limite de 1 mètre cube.

**Il est indispensable de téléphoner préalablement** au service compétent la veille avant 12 heures.

Tél. 0.800.300.245.

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE BONNERVO A THEIX

Pour le dépôt de vos **déchets verts**, d'encombrants, de gravats, d'huiles de friture ou de moteurs, d'électro-ménager, etc., la déchetterie intercommunale de Bonnervo à Theix vous accueille :

- du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30,
- le samedi, de 9 h 00 à 18 h 30,
- le dimanche, de 9 h à 12 h 30.

## MISE À DISPOSITION DE COMPOSTEURS

Vannes agglo propose la mise à **disposition d'un composteur individuel** pour les personnes habitant le territoire de l'Agglomération. En 2009, la commission « collecte des déchets » a décidé de **lever la contrainte des 1.000 m<sup>2</sup>** et donc de proposer cet équipement à tous les pavillons possédant un terrain et désirant s'investir dans le compostage individuel, à raison d'**un composteur par foyer**.

Pour les personnes le souhaitant, une fiche technique de montage et de fabrication d'un composteur est disponible auprès du service collecte des déchets.

**La prochaine distribution aura lieu le lundi 3 octobre 2011, à la salle de l'Estran de Le Hézo.**

La participation à une réunion d'information publique est obligatoire pour bénéficier du composteur.

Cette réunion est indispensable pour vous apporter toutes les explications nécessaires, même aux personnes qui pratiquent déjà le compostage.

**Inscription OBLIGATOIRE** auprès du pôle déchets de Vannes agglo au **0800 300 245**.

Par ailleurs, un **bio-seau** est systématiquement remis avec le composteur. Ce dernier **facilite le stockage** de vos déchets de cuisine (préparation et restes de repas). Pour les personnes ayant **déjà bénéficié d'un composteur**, il vous est possible de venir retirer un bio-seau à Vannes agglo (PIBS - 30, rue Alfred Kastler - 56000 Vannes) ou en Mairie (une livraison en mairie est possible sur simple demande).

## ASSAINISSEMENT Déclaration de puits et forages

Conformément au décret 2008-652 du 2 juillet 2008 :

- tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du Code de l'environnement, doit être déclaré au maire de la commune sur le territoire de laquelle cet ouvrage est prévu, au plus tard un mois avant le début des travaux ;
- les dispositifs de prélèvements, puits ou forages, à des fins d'usage

domestique de l'eau entrepris ou achevés avant le 31 décembre 2008 devaient être déclarés au plus tard le 31 décembre 2009.

## Assainissement Collectif (AC)

Pour tout nouveau raccordement au réseau d'assainissement, une vérification de conformité doit être réalisée par la SAUR avant mise en service. Le certificat de conformité délivré après cette vérification doit être transmis au SIAEP.

**Pour tout renseignement complémentaire** concernant ces obligations, contacter le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la presqu'île de Rhuys), tél. 02.97.41.89.44.

## Assainissement Non Collectif (ANC)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, en cas de vente d'une maison équipée d'un assainissement non collectif (ANC), il est obligatoire de faire procéder à un contrôle des installations.

Les propriétaires d'un tel équipement sont tenus de faire effectuer un contrôle de bon fonctionnement de l'installation tous les sept ans et de procéder, le cas échéant, aux remises aux normes.

## CENTRE AQUATIQUE DE SURZUR AQUAGOLFE Horaires d'été

- Lundi : 11 h-19 h 30.
- Mardi : 11 h-19 h / 20 h-22 h.
- Mercredi : 11 h-19 h 30.
- Jeudi : 11 h-19 h 30.
- Vendredi : 11 h-19 h / 20 h-22 h.
- Samedi : 11 h-19 h 30.
- Dimanche : 9 h-19 h 30.
- Accueil : tél. 02.97.42.05.33.



COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION - Edition de «La Garzette»  
Présidente : M<sup>me</sup> Josiane BOYCE. - Membres du Comité de rédaction : Dominique ALOS, Victoria BAR-BIZET, Valérie BURGARD, Michèle-Paule CARO, Nicolas CAUDAL, Michel GUILBERT, Evelynne LAIGO, Loïc LEBERT, Olivier LEGANGNEUX. Dessins : Nono.  
Réalisation technique. - Maquette, mise en page : Michel GUILBERT.  
Lecture : Victoria BAR-BIZET.

# Spectacle de fin d'année



## à l'Estran



Après une présence remarquée de l'atelier Peinture à l'Exposition 'Humeurs de Mer' pendant la Semaine du Golfe, ce sont les ateliers Danse et Gymnastique de l'association Hézo Loisir qui se sont produits à l'Estran le samedi 18 juin en soirée devant une salle comble. Thème : les sentiments. Ambiance : chaleureuse. Implication des acteurs : dynamique et débordante. Bravo et merci, on en redemande.